

De la flexibilité pour enrichir le revenu de retraite grâce à l'assurance Équimax^{MD}

Le concept avec changement du mode des bonifications d'assurance libérée (BAL) pour le mode au comptant

Saviez-vous que les clients peuvent passer du mode d'affectation des participations des BAL au mode d'affectation des participations au comptant tout simplement en demandant un changement de mode d'affectation des participations^{1,2}? Illustrez le changement pour les régimes d'assurance libérée Équimax 10 paiements et 20 paiements! Montrez aux clients comment ils peuvent obtenir une plus grande flexibilité et utiliser leur contrat pour créer une source future de revenu complémentaire simplement en changeant le mode d'affectation des participations pour le mode au comptant.

POINTS À CONSIDÉRER POUR L'ILLUSTRATION

- Ce concept fonctionne avec le produit Bâtisseur de patrimoine Équimax^{MD} ou Accumulateur de capital Équimax^{MD}
- Illustrez l'option de dépôt Excelérateur (ODE) pour faire augmenter la valeur du contrat pendant que le mode d'affectation des participations des BAL est en vigueur. Les paiements au titre de l'ODE prendront fin avec le changement pour passer au mode d'affectation des participations au comptant (cette option n'est pas offerte).
- Si une cliente ou un client a besoin d'une couverture d'assurance temporaire, comme une protection hypothécaire, illustrez les avenants d'assurance temporaire pour la durée pendant laquelle ils sont nécessaires pour réaliser l'objectif précis³
- Si la couverture d'assurance maladies graves est nécessaire, nos avenants d'assurance maladies graves 20 paiements à prix concurrentiels constituent un bon choix pour prévoir la couverture d'assurance maladies graves libérée³.

Les clients devraient faire la demande de la couverture qui leur convient. Ce concept mise sur la flexibilité pour créer une source future **de revenu complémentaire**.

QUELS SONT LES CLIENTS QUI PEUVENT EN TIRER PROFIT?

- Les parents et grands-parents qui souhaitent une couverture d'assurance sur la tête d'un enfant ou d'un petit-enfant avec la possibilité de générer un revenu complémentaire futur.
- Les adultes à la recherche d'une flexibilité à l'avenir et d'une option pour compléter le revenu, comme à la retraite.
- Les clients qui pourraient ne pas être admissibles à un prêt garanti comme illustré avec le concept de vente Solution retraite-privilege (SRP).

RÉPERCUSSIONS FISCALES

Les participations encaissées au comptant sont imposables⁴

LE CONCEPT AVEC CHANGEMENT DU MODE DES BAL POUR LE MODE AU COMPTANT : VOICI MAX

- Max, 41 ans, vient tout juste de démarrer son entreprise de consultation.
- Il a besoin de mettre en place une assurance pour :
 - protéger son entreprise;
 - prévoir une épargne future et la liquidité;
 - rembourser le prêt hypothécaire.
- Il prévoit consacrer la somme de 25 000 \$ annuellement pour mettre le plan en œuvre.



LA SOLUTION

- Un régime Accumulateur de capital Équimax 20 paiements avec le mode d'affectation des participations des bonifications d'assurance libérée (BAL) de 250 000 \$.
- Un avenant d'assurance temporaire de 20 ans de 750 000 \$ pour prévoir la protection hypothécaire nécessaire.
- Un paiement annuel de 25 000 \$ pendant 20 ans (prime et ODE).

LES VALEURS ILLUSTRÉES⁵ – MODE D'AFFECTATION DES PARTICIPATIONS DES BAL

Âge	Prestation de décès totale ⁵		Valeur de rachat totale ⁵	
	Barème courant	Barème courant moins 1 %	Barème courant	Barème courant moins 1 %
42 ans	1 054 688 \$	1 054 077 \$	20 586 \$	20 412 \$
65 ans	1 646 173 \$	1 407 297 \$	928 649 \$	794 401 \$
75 ans	2 238 528 \$	1 741 301 \$	1 579 185 \$	1 229 635 \$
85 ans	3 124 250 \$	2 211 731 \$	2 574 885 \$	1 826 619 \$

À l'âge de 65 ans, la prestation de décès illustrée dépasse 1,4 million de dollars en tenant compte des hypothèses selon le barème des participations courant moins 1 %. À l'âge de 85 ans, la prestation de décès illustrée dépasse 2,2 million de dollars en tenant compte des hypothèses selon le barème des participations courant moins 1 %⁵.

RÉFLEXION

- À l'âge de 65 ans, son illustration indique des valeurs de couverture d'assurance bien au-delà du 1 000 000 \$⁵. Max se demande s'il a besoin de tant de couverture, mais il aime bien le fait qu'il sera protégé, peu importe ce que lui réserve l'avenir.
- Vous lui parlez d'une option Équimax qui ajoute de la flexibilité, il pourrait l'utiliser à l'avenir s'il estime que sa couverture d'assurance n'est pas suffisante, soit l'option du **changement du mode d'affectation des participations des BAL actuel pour le mode d'affectation des participations au comptant!**

VOICI COMMENT CELA FONCTIONNE

- Ce concept permet d'immobiliser la prestation de décès⁶ au moment du changement et à Max de recevoir le versement de participations annuel au comptant.
- Le fait de changer le mode d'affectation des participations **des BAL au mode au comptant à l'âge de 65 ans** peut lui procurer un revenu annuel complémentaire.

LES VALEURS ILLUSTRÉES^{5,7} – APRÈS LE CHANGEMENT DU MODE DES BAL AU MODE AU COMPTANT

Âge	Prestation de décès totale ^{5,7}		Valeur de rachat totale ^{5,7}		Participation annuelle au comptant ^{5,7}	
	Barème courant	Barème courant moins 1 %	Barème courant	Barème courant moins 1 %	Barème courant	Barème courant moins 1 %
42 ans	1 054 688 \$	1 054 077 \$	20 586 \$	20 412 \$	0 \$	0 \$
65 ans	1 598 566 \$	1 379 648 \$	901 894 \$	778 862 \$	26 755 \$	15 539 \$
75 ans	1 598 566 \$	1 379 648 \$	1 129 292 \$	975 393 \$	37 283 \$	22 683 \$
85 ans	1 598 566 \$	1 379 648 \$	1 323 824 \$	1 144 311 \$	45 923 \$	28 540 \$

En passant au mode d'affectation des participations au comptant à l'âge de 65 ans, les participations ne servent plus à souscrire des BAL, la prestation de décès demeure alors inchangée. La valeur de rachat totale continuera d'augmenter. Et Max peut compléter son revenu avec les participations annuelles au comptant dont la valeur peut également augmenter chaque année^{1,4,5,6,7}.

Pour en savoir davantage à propos de ce concept, veuillez communiquer avec votre représentante ou représentant.

¹ Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation.

² Pour demander un changement du mode d'affectation des participations, veuillez remplir et soumettre le formulaire Demande de retrait des participations, changement du mode d'affectation des participations ou du prélèvement des primes sur les participations (n° 558FR). Une cliente ou un client peut faire la demande de changement du mode d'affectation des participations pour tout autre mode, peu importe le type de prime ou le fait que les primes continuent d'être payables, sous réserve de nos règles administratives et lignes directrices en vigueur. Certains modes d'affectation des participations sont assujettis au processus de tarification. Le processus de tarification n'est pas nécessaire pour un changement du mode d'affectation des participations BAL au mode au comptant. Toutefois, il est nécessaire pour un changement du mode d'affectation des participations au comptant au mode des BAL.

³ Ce concept a pour but d'illustrer un changement ponctuel au mode au comptant une fois que les primes ne sont plus payables au titre du contrat (y compris la prime d'avenants). Les primes sont payées avec des dollars après impôt et les participations versées au comptant sont assujetties à l'impôt. Si les primes sont payables, le client bénéficiera d'une économie d'impôt en utilisant les participations au comptant avant impôt pour réduire la prime au lieu de recevoir le versement en entier au comptant. Ce concept vise une planification à plus long terme, et non des besoins d'argent à court terme en passant continuellement d'un mode à l'autre. Les clients devraient envisager une avance sur contrat ou un retrait au comptant pour répondre aux besoins d'argent à court terme; les avances sur contrat ou les retraits au comptant peuvent être assujettis à l'impôt.

⁴ Les participations au comptant sont assujetties à l'impôt. Le système d'illustration offre la possibilité de générer un rapport sur l'impôt pour montrer aux clients la partie de la participation qui est imposable. Pour de plus amples renseignements sur l'imposition des différents modes d'affectation des participations, veuillez consulter le [guide du conseiller – administration](#) sur le RéseauÉquitable^{MC}.

⁵ Les valeurs sont illustrées en fonction d'un homme de 41 ans, des taux standards pour personnes non fumeuses en vigueur le 12 août 2023 et du barème des participations courant demeurant inchangé pendant la durée du contrat. Les valeurs illustrées supposent une couverture d'assurance Accumulateur de capital Équimax 20 paiements de 250 000 \$ avec le mode d'affectation des participations des BAL et un avenant d'assurance vie temporaire de 20 ans de 750 000 \$ pendant 20 ans. La couverture d'assurance temporaire n'est pas renouvelée. Le paiement annuel de 25 000 \$ consiste en la prime de 9 655,52 \$ et le paiement annuel au titre de l'ODE de 15 334,48 \$. Les valeurs illustrées ne sont pas garanties et supposent qu'aucun retrait au comptant n'est effectué ou qu'aucune avance sur contrat n'est contractée.

⁶ Si aucun retrait n'est effectué ou aucune avance n'est contractée, la prestation de décès demeurera au montant accumulé dans le contrat au moment du changement du mode d'affectation des participations pour le mode au comptant et la valeur de rachat totale continue d'augmenter en raison de la valeur au comptant garantie à même le contrat.

⁷ Selon les mêmes hypothèses de l'illustration que celles indiquées à la note 5, mais avec le changement du mode d'affectation des participations des BAL pour le mode au comptant à l'âge de 65 ans.

Pour de plus amples renseignements sur les caractéristiques offertes avec le produit Équimax, veuillez consulter le [guide du conseiller – administration](#) sur le RéseauÉquitable.

* Il s'agit d'un concept avancé à l'intention des conseillers. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre représentante ou votre représentant.

^{MD} indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.